

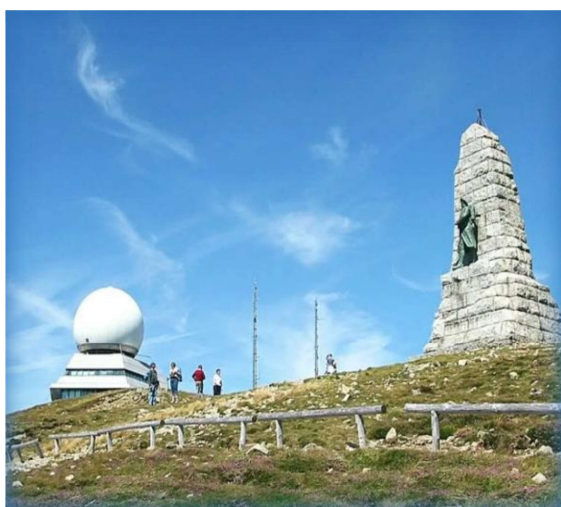


LIGUE
GRAND EST

Intermédiaire Championnat de France Tourisme

BALADE SUR LA LIGNE BLEUE DES VOSGES (88)

19/20/21 JUIN 2026



Accueil vendredi 19 juin à partir de 17H00 au :

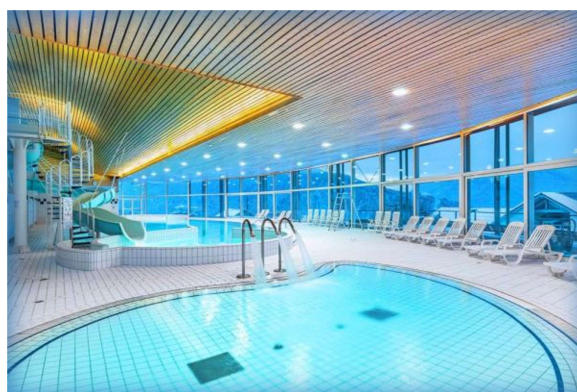


Village vacances AZUREVA

2 Rue de Larcenaire

88540 Bussang

Coordonnées GPS :
N 47.90086, E 6.863656
47.90088, 6.863462



Programme vendredi 19 juin 2026

Accueil au village à partir de 17H00
Accès libre Piscine, Buvette, Repas au centre.
Possibilité Sauna Hammam (réservation sur place).

Programme samedi 20 juin 2026

Départ 9h00 pour une virée dans les Vosges
Visite de la ***Confiserie Des Hautes Vosges*** à Plainfaing



Repas pique-nique
Visite de la ***scierie hydraulique-musée*** de Mandray



Programme Dimanche 21 juin 2026

Départ 09h00 précise pour la route des crêtes et des ballons

Pause café sur le parcours

Retour à 12H30 pour le repas

Fin de la balade *LA LIGNE BLEUE DES VOSGES*

Inscription obligatoire avant le 01 mai 2026

Par courrier auprès de la commission Tourisme Ligue Moto Grand Est

**Ligue Motocycliste Grand Est
Commission tourisme
Maison Régionale des Sports du Grand Est
13 rue Jean Moulin
54510 TOMBLAINE**

Renseignements Rémi DILLET
remi.dillet@wanadoo.fr
Tél : 06 10 29 06 35



Limité à 80 personnes

INTERMÉDIAIRE DU CHAMPIONNAT DE FRANCE DE TOURISME

Épreuve n° 5013

RÈGLEMENT PARTICULIER

BALADE SUR LA LIGNE BLEUE DES VOSGES (88)

19-20-21 JUIN 2026

RÈGLEMENT

Article 1: La Ligue Motocycliste du Grand Est organise un week-end ouvert à tous intitulé : « *BALADE SUR LA LIGNE BLEUE DES VOSGES* » à BUSSANG (88) les 19-20-21 juin 2026.

Cette manifestation inscrite au calendrier FFM Tourisme 2026 est couverte par l'assurance de la Fédération.

Article 2 : Ce rassemblement est ouvert à tous, pilotes et passagers de 2 et 3 roues motorisées réglementairement immatriculés et assurés, qu'ils soient licenciés FFM ou non.

Article 3 : Pour être classé au championnat de France, le participant (adhérent FFM Tourisme) devra présenter sa licence FFM NTO 2026, ainsi que son carnet de pointage. Seule la journée du samedi comptera pour l'attribution des points de la balade (150). Le pointage s'effectuera le samedi après-midi après l'arrivée sur le lieu d'hébergement.

Article 4 : Au départ de l'épreuve, chaque participant devra être en mesure de présenter son permis de conduire (correspondant au véhicule utilisé) ainsi que casque et gants conformes au code de la route. Il s'engage également à respecter le code de la route, le règlement de l'organisation et restera responsable de ses actes pendant la balade. Il est fortement conseillé de faire le plein de carburant avant le début de l'épreuve.

Le contrôle d'arrivée sera ouvert à partir du vendredi 19 juin 2026 de 17H00 à 19H00 et le samedi 20 juin 2026 de 8h à 8h45 à l'accueil du :

Village vacances AZUREVA

2 Rue de Larcenaire

88540 Bussang

coordonnées GPS

N 47.900858460439785, E 6.863656639258696

47.90088, 6.863462

Article 5 : Cette intermédiaire débutera le vendredi 19 juin à 17H00 et prendra fin le dimanche 21 après le déjeuner. L'hébergement se fera en chambre double.

Article 6 : La participation pour la balade est fixée à 190 € par personne + 10 € pour les non-licenciés :

Attention nombre limité à 80 personnes

Le tarif inclus

- L'hébergement dans un cadre exceptionnel, du vendredi soir en chambre double ou individuelle (supplément de 30 € par personne) lits faits à l'arrivée.

Serviette de toilette fournie.

Le repas du vendredi soir avec ¼ de vin compris

Le repas du samedi midi.

Le repas du samedi soir avec ¼ de vin compris.

L'accès à la piscine de 10H00 à 19H00 (Pensez à apporter votre maillot de bain : short interdit)

Soirée dansante animée.

Le repas du dimanche midi.

Les petits déjeuners.

Un cadeau souvenir

Pour un allongement du séjour (avant ou après) ; voir la centrale de réservation AZUREVA.

<https://reservation.azureva-vacances.com/fr/results/destination/Bussang-7#scroll>

Article 7 : Site pour hébergements et repas :

Village vacances AZUREVA ;
2 Rue de Larcenaire
88540 Bussang

Article 8 : Les inscriptions doivent parvenir au siège de la Ligue Motocycliste Grand Est **au plus tard le 17 mai**, accompagnées du règlement pour être prises en compte

Ligue LMGE
Maison Régionale des Sports du Grand Est
13 rue Jean Moulin
54510 TOMBLAINE

chèque : à l'ordre de la LMGE

virements :

RIB LIGUE MOTOCYCLISTE GRAND EST

IBAN : FR76 1470 7000 6032 0213 3820 067 - BIC : CCBPFRPPMTZ

Contact : Rémi DILLET 5 rue du Bordelais 51190 AVIZE Tel : 06 10 29 06 35 remi.dillet@wanadoo.fr
Passé le 17 mai, les inscriptions seront acceptées en fonction des disponibilités (appel téléphonique préalable obligatoire).

Article 9 : Pour des raisons de logistique, les inscriptions seront prises au fur et à mesure de leur arrivée. **Le nombre d'inscriptions sera limité à 80 personnes.** Si besoin, la priorité sera accordée aux adhérents FFM, FIM.

Article 10 : L'hébergement est prévu au centre de vacances Larcenaire : 2 Rue de Larcenaire, 88540 Bussang en chambres de 2 personnes.

Option chambre individuelle + 30€

Article 11 : La confirmation de l'inscription sera apportée par mail au plus tard lors de la clôture des inscriptions.

Article 12 : Les organisateurs déclinent toutes responsabilités dans le cas où un participant déciderait de reprendre son véhicule en état d'ébriété.

Article 13 : Les participants acceptent d'être photographiés ou filmés et d'avoir leurs voix enregistrées dans le cadre de cette intermédiaire. Ils acceptent à titre gratuit l'exploitation de leur image et celle de leur véhicule et ce sans limite de durée.

Article 14 : Les réclamations devront être déposées conformément aux dispositions des articles 2.3.1.1 du règlement FFM 2026 et du code Sportif FFM 2026.

Article 15 : Les participants préalablement inscrits et qui ne seront pas présents à la manifestation (hors motif valable justifié) ne pourront prétendre à une quelconque indemnité. En aucun cas, les conditions atmosphériques ne peuvent être considérées comme motif d'annulation.

Article 16 : Les organisateurs se réservent le droit d'exclure toute personne qui viendrait à troubler le bon déroulement de la manifestation et ce, sans qu'il puisse être réclamé d'indemnités.

VISA LIGUE

LIGUE MOTO GRAND EST
Maison Régionale des Sports
13, Rue Jean Moulin
54510 TOMBLAINE
Tél : 03.83.18.87.68



VISA FFM



74 Av. Fauriol
75011 Paris
01 49 23 77 00
ffm@moto.com

19-20-21 JUIN 2026

contact@liguemotograndest.fr

Mail : _____@_____

IBAN : FR76 1470 7000 6032 0213 3820 067 - BIC : CCBPFRPPMTZ